

Filière
Animalière

Attestation de connaissance

ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES

- Formation habilitée par le Ministère de l'Agriculture -

Public concerné

L'article L214-6 du Code Rural et de la pêche maritime rend obligatoire pour l'exercice d'activités liées aux animaux d'espèces domestiques l'obtention d'une Attestation de Connaissance (auparavant Certificat de Capacité).

Il précise que la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'élevage, l'exercice à titre commercial des activités de vente, de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats « **Ne peuvent s'exercer que si au moins une personne, en contact direct avec les animaux, possède un certificat de capacité attestant de ses connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie** ».

Comment obtenir cette attestation ?

L'attestation est délivrée par la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF).

Pour l'obtenir, les postulants doivent monter un dossier d'inscription à envoyer au CFPPA du Lot.

En Occitanie, le CFAA / CFPPA du Lot est habilité à réaliser la formation obligatoire et le contrôle de connaissances. (arrêté du 25 novembre 2014).

Lors de la réussite à l'évaluation, une attestation de connaissances vous est délivrée par la DRAAF/SRFD Occitanie.

Inscription

Demander un dossier d'inscription par téléphone, courrier ou mail ou télécharger le dossier d'inscription sur le site internet : www.animapole.fr

L'inscription sera finalisée dès le retour du dossier complet.

Financement

- Pôle Emploi
- VIVEA
- CPF...

Organisation de la formation / évaluation

Lieu : CFAA/CFPPA du Lot, site de Lacapelle-Marival.

La formation dure 3 à 5 jours selon les espèces que vous choisissez à l'inscription :

Chien, et/ou

Chat, et/ou

Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats,

Le contrôle de connaissances se passe sur poste informatique .

Celui-ci tire au sort, sur une base de données de 1500 questions sous forme de QCM (Questions à Choix Multiples) portant sur 8 domaines (logement, alimentation, reproduction, santé animale, comportement, droit, transport et sélection).

Lorsque l'épreuve d'évaluation porte sur la totalité des espèces ou catégories d'animaux sujettes à l'évaluation, sa durée maximale est de **60 minutes** consécutives. Cette durée maximale est réduite à **45 minutes** consécutives, pour deux espèces ou catégories d'animaux et à **30 minutes** pour unique espèce ou catégorie d'animaux.

Contenu

THEMES	SUJETS TRAITES
Logement	Assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté.
Alimentation	Assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie.
Reproduction	Respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction.
Santé Animale	Assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire.
Comportement	Mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société.
Droit	Mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation.
Transport	Garantir le bien être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport.
Sélection	Mobiliser les connaissances de la sélection animale.



CFAA/CFPPA du Lot
Avenue de la Garenne
46500 GRAMAT

Tél. 05 65 40 80 28

HÉBERGEMENT

Le CFAA – CFPPA du Lot propose un internat accessible à tous les apprenants des formations dispensées au sein de l'établissement. L'accueil de groupe (scolaire ou association) est possible toute l'année (sous réserve de disponibilités). Le bâtiment est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

L'internat peut loger jusqu'à 40 personnes : chambres individuelles, chambres de 4 lits, chambre pour personne à mobilité réduite.

Un foyer est à la disposition de toutes les personnes hébergées.

Des formules "restauration" en petit –déjeuner, demi-pension ou pension complète sont possibles. Les repas sont servis au self de 80 places.

Des salles de réunion peuvent également être louées à la journée ou demi-journée pour des réunions ou séminaires. Ces salles de réunion sont disponibles sur les sites de Lacapelle-Marival et Gramat.

Possibilité d'utiliser des salles informatiques ou des salles en visio - conférences (sur les deux sites) et du matériel peut vous être fourni : vidéo projecteur, ordinateur portable, accès internet, connexion Wifi, lecteur DVD, paper – board, ...